

## L'écart de faible revenu

par Stéphane Crespo

Données sociodémographiques en bref, février 2019  
Volume 23, numéro 2, p. 1-7

Notice bibliographique suggérée :

CRESPO, Stéphane (2019). « L'écart de faible revenu », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 23, n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 1-7.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
1<sup>er</sup> trimestre 2019  
ISSN 1715-6378 (en ligne)  
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

Données  
sociodémographiques **en bref**

Février 2019 | Volume 23, numéro 2

**L'écart de faible revenu**Par Stéphane Crespó<sup>1</sup>

Au Québec en 2016, 12 % des unités familiales étaient sous le seuil de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC) (Institut de la statistique du Québec, 2019). Pour mieux comprendre ce qui se cache derrière cette proportion, il faut connaître l'ampleur du faible revenu parmi les familles concernées. En effet, l'écart de faible revenu varie selon les familles.

Par écart de faible revenu, on entend une mesure relative du montant qui sépare le revenu d'une unité familiale à faible revenu du seuil de faible revenu. Ce dernier est le revenu minimal dont l'unité doit disposer pour ne plus être considérée comme à faible revenu.

Comment les unités familiales à faible revenu se répartissent-elles selon l'importance de cet écart? Comment se chiffre cet écart en moyenne? Dans quelle mesure cet écart varie-t-il selon des caractéristiques clés de l'unité familiale, comme le sexe du soutien principal, sa catégorie d'âge et son niveau d'activité sur le marché du travail, le type d'unité familiale, la taille de la région de résidence et le fait ou non de résider au Québec plutôt qu'ailleurs au Canada? Enfin, cet écart de faible revenu a-t-il varié au cours des dernières années?

Le présent bulletin propose quelques éléments de réponse à ces questions, principalement à partir de données issues de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR) de 2016<sup>2</sup>. La Mesure du panier de consommation (MPC) est utilisée pour définir le faible revenu (voir l'encadré 1).

**Plus précisément, qu'est-ce que l'écart de faible revenu ?**

Considérons le montant qu'une unité familiale à faible revenu devrait ajouter à son « revenu disponible pour la MPC » pour atteindre le « seuil de faible revenu de la MPC<sup>3</sup> » prévu pour celle-ci. Exprimons ce montant en proportion de ce même seuil. Autrement dit,

exprimons le « manque à gagner » en termes relatifs (%) pour que l'unité familiale ne soit plus à faible revenu. On obtient une échelle qui s'étend d'une valeur proche de 0 %, situation où l'unité a un revenu qui n'est que très légèrement inférieur au seuil, à 100 %, situation où l'unité n'a pas de revenus ou a des revenus déficitaires<sup>4</sup>. À mi-chemin entre ces valeurs limites,

un écart de 50 % signifie que l'unité dispose d'un revenu égal à la moitié du seuil. On comprendra que plus l'écart tend vers 100 %, plus la situation de faible revenu d'une unité est sérieuse. Inversement, plus l'écart tend vers 0 %, plus l'unité s'approche d'une situation où elle ne serait plus comptée parmi la population à faible revenu.

1. L'auteur remercie sa collègue Brigitte Poussart pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte. Des analyses complémentaires contenues dans ce texte ont été réalisées grâce à l'accès aux données au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR).

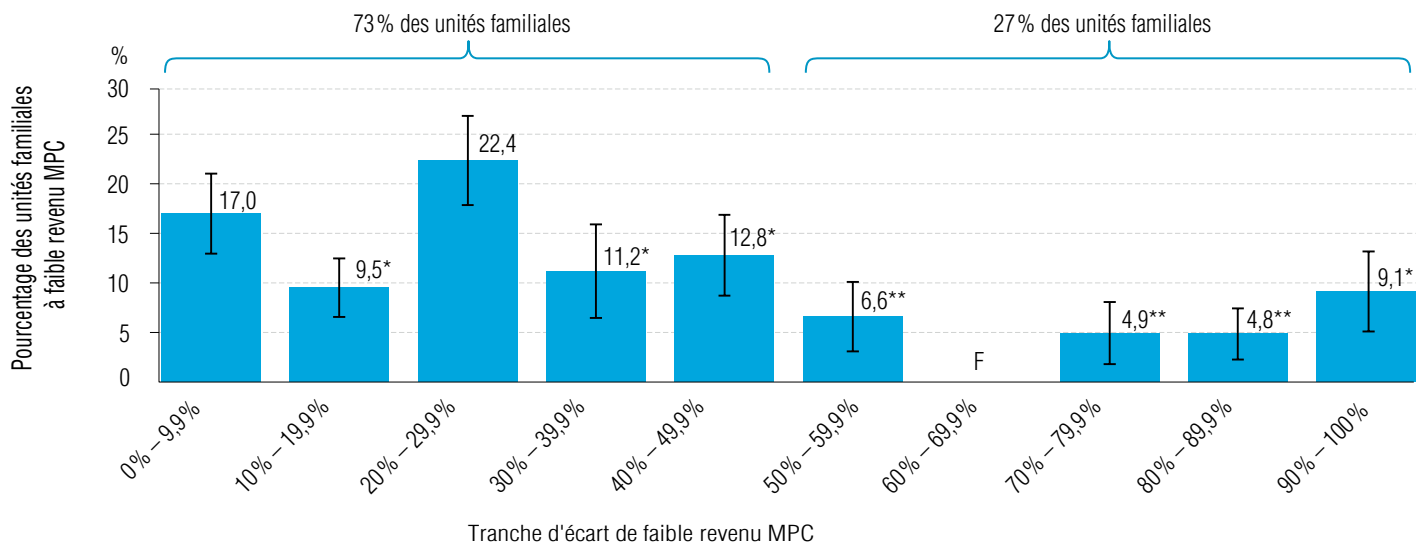
2. Pour des renseignements généraux sur cette enquête, consulter la page suivante: [www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200).

3. Voir l'encadré 1 pour les définitions du revenu disponible et du seuil de faible revenu selon la MPC.

4. Les revenus déficitaires (c.-à-d. négatifs) sont préalablement ramenés à zéro, afin que le maximum de l'échelle demeure 100 %.

Figure 1

**Distribution des unités familiales selon le niveau d'écart de faible revenu, unités familiales à faible revenu MPC, Québec, 2016**



\* Coefficient de variation entre 15% et 25% ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25% et 33% ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), accès à distance en temps réel (ADTR). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

**L'écart de faible revenu est inférieur à 50% pour près des trois quarts des unités familiales à faible revenu**

En moyenne, au Québec en 2016, l'écart de faible revenu pour l'ensemble des unités familiales à faible revenu s'élève à 39% (tableau 1). L'écart de faible revenu est inférieur à 50% pour près des trois quarts (73%) des unités familiales à faible revenu du Québec en 2016. Plus précisément, cet écart s'étend de 0% à 9,9% pour 17% de ces unités, de 10,0% à 19,9% pour 10%, et de 20,0% à 29,9% pour 22% (figure 1). Dans les deux tranches suivantes (de 30,0% à 39,9%, et de 40,0% à 49,9%), les proportions sont respectivement de 11% et 13%.

À l'opposé, 27% des unités présentent un écart de faible revenu de 50% et plus. Pour 9% d'entre elles, l'écart est très prononcé, se situant entre 90% et 100%<sup>5</sup>.

**L'écart de faible revenu est en moyenne plus important lorsque le soutien principal est un homme, est âgé de moins de 25 ans, ou est sans emploi...**

L'écart moyen de faible revenu est plus élevé que l'écart moyen constaté pour l'ensemble des unités familiales à faible revenu au Québec (39%) parmi les unités familiales dont le soutien principal est un homme plutôt qu'une femme (45% c. 33%). Par ailleurs, cet écart décroît à mesure que ce soutien principal avance en âge. Ainsi, lorsqu'il est âgé de moins de 25 ans, l'écart moyen dépasse les 50% (57%). Lorsqu'il a entre 25 et 64 ans, il descend à 38%, et finalement, lorsqu'il est âgé de 65 ans et plus, il n'est plus que de 22%. Le fait que l'écart soit minimal parmi les ménages âgés est lié à l'apport de programmes comme la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), lesquels assurent aux personnes de 65 ans et plus des revenus plus élevés que ceux qui sont versés aux bénéficiaires

des programmes de soutien du revenu destinés aux moins de 65 ans, comme le Programme d'aide sociale.

Parmi les unités à faible revenu dont le soutien principal est âgé de moins de 65 ans, on constate, sans surprise, que l'écart est plus élevé lorsque ce soutien est sans emploi une partie de l'année, voire toute l'année, plutôt qu'en emploi toute l'année (43% c. 32%).

**L'écart est plus important pour les personnes hors famille et les couples sans enfants...**

C'est parmi les personnes hors famille et les couples sans enfants que le faible revenu atteint l'écart le plus important en moyenne : il est respectivement de 43% et de 37%. L'estimation est significativement plus élevée pour ces deux types d'unités que pour les couples avec enfants (19%). Les familles monoparentales se trouvent dans une situation intermédiaire, l'écart moyen de faible revenu s'élevant chez elles à 29%, une estimation significativement supérieure à celle

5. Ce dernier résultat doit être interprété avec prudence. En 2016, environ la moitié (52%) des unités à faible revenu dont l'écart de faible revenu est très prononcé (90% et plus) formaient un ménage avec au moins une autre unité (donnée non illustrée). Il est probable que bon nombre de ces unités en ménages multifamiliaux (et dont l'écart de faible revenu est très prononcé) dépendent financièrement des unités avec lesquelles elles cohabitent, de sorte que leurs niveaux de vie seraient en réalité supérieurs à ceux qui découlent de leurs propres revenus, soit ce qu'utilise la MPC pour déterminer le faible revenu. La prévalence des cas d'écart de faible revenu très prononcé parmi les unités à faible revenu – prévalence de 9% – pourrait donc être surestimée.

Tableau 1

**Écart moyen de faible revenu et indicateurs complémentaires du faible revenu, selon quelques caractéristiques sociodémographiques et géographiques, unités familiales à faible revenu MPC, Québec, 2016**

	Écart moyen de faible revenu			Nombre d'unités à faible revenu et taux <sup>2</sup> de faible revenu		
	Estimation <sup>1</sup>	IC à 95 %		Nombre absolu k	Nombre relatif %	Taux
	%	de	à			
<b>Ensemble des unités familiales</b>	<b>39,1</b>	<b>35,8</b>	<b>42,4</b>	<b>471</b>	<b>100</b>	<b>12,5</b>
<b>Selon le sexe du soutien principal</b>						
Hommes	45,0	40,0	50,0	244	51,8	11,0
Femmes	32,8	28,5	37,1	227	48,2	14,6
Différence (hommes – femmes)	12,2 <sup>+++</sup>	5,1	19,2	...	...	-3,6 <sup>++</sup>
<b>Selon l'âge du soutien principal</b>						
[1] Moins de 25 ans	57,5	45,5	69,4	66	14,1	40,5
[2] 25 à 64 ans	37,8	34,7	41,0	359	76,4	13,3
[3] 65 ans et plus	22,0 <sup>*</sup>	13,4	30,7	45	9,6	4,9 <sup>*</sup>
Différence						
[1] – [2]	19,6 <sup>+++</sup>	7,6	31,7	...	...	27,2 <sup>+++</sup>
[1] – [3]	35,4 <sup>+++</sup>	20,7	50,1	...	...	35,6 <sup>+++</sup>
[2] – [3]	15,8 <sup>+++</sup>	6,6	25,0	...	...	8,4 <sup>++</sup>
<b>Selon l'activité sur le marché du travail du soutien principal (moins de 65 ans)</b>						
[1] En emploi toute l'année <sup>3</sup>	32,1	24,5	39,7	87	20,5	4,6
[2] Sans emploi une partie de l'année ou toute l'année <sup>4</sup>	43,2	39,0	47,3	338	79,5	35,2
Différence ([1] – [2])	-11,1 <sup>++</sup>	-20,2	-1,9	...	...	-30,6 <sup>+++</sup>
<b>Selon le type d'unité familiale</b>						
[1] Personnes hors famille économique	42,7	38,6	46,8	345	73,3	23,0
[2] Couples sans enfants	37,2 <sup>*</sup>	25,9	48,5	32	6,9	3,3 <sup>*</sup>
[3] Couples avec enfants	19,1 <sup>*</sup>	12,8	25,3	37	7,8	5,7 <sup>*</sup>
[4] Familles monoparentales	28,8	21,5	36,0	31	6,5	23,4 <sup>*</sup>
[5] Autres types de famille	34,1	24,8	43,4	26	5,5	5,1 <sup>*</sup>
Différence <sup>5</sup>						
[1] – [2]	5,5	-7,1	18,0	...	...	19,7 <sup>+++</sup>
[1] – [3]	23,6 <sup>+++</sup>	15,3	31,9	...	...	17,3 <sup>+++</sup>
[1] – [4]	13,9 <sup>+++</sup>	5,3	22,6	...	...	-0,4
[2] – [3]	18,1 <sup>+++</sup>	4,2	32,1	...	...	-2,4 <sup>+</sup>
[2] – [4]	8,5	-4,8	21,8	...	...	-20,1 <sup>+++</sup>
[3] – [4]	-9,7 <sup>+</sup>	-19,8	0,4	...	...	-17,7 <sup>+++</sup>
<b>Selon la taille de la région de résidence</b>						
[1] Régions rurales hors AR/RMR <sup>6</sup>	28,4	21,7	35,1	42	8,9	9,9 <sup>*</sup>
[2] AR de 0 à 99 999 habitants ou RMR de 100 000 à 499 999 habitants <sup>6</sup>	34,9	31,4	38,5	131	27,8	11,6
[3] RMR de 500 000 habitants et plus (RMR de Québec et RMR de Montréal) <sup>6</sup>	42,4	37,5	47,3	298	63,3	13,4
Différence						
[1] – [2]	-6,5	-15,6	2,5	...	...	-1,7
[1] – [3]	-14,0 <sup>+++</sup>	-24,1	-4,0	...	...	-3,5 <sup>+</sup>
[2] – [3]	-7,5 <sup>+++</sup>	-13,2	-1,8	...	...	-1,8

Tableau 1 (suite)

**Écart moyen de faible revenu et indicateurs complémentaires du faible revenu, selon quelques caractéristiques sociodémographiques et géographiques, unités familiales à faible revenu MPC, Québec, 2016**

	Écart moyen de faible revenu			Nombre d'unités à faible revenu et taux <sup>2</sup> de faible revenu		
	Estimation <sup>1</sup>	IC à 95 %		Nombre absolu k	Nombre relatif %	Taux
	%	de	à			
<b>Selon la région canadienne</b>						
[1] Atlantique	35,9	33,3	38,5	176	7,7	16,5
[2] Québec	39,1	35,8	42,4	471	20,6	12,5
[3] Ontario	36,1	33,0	39,2	938	41,0	16,4
[4] Prairies et C.-B.	40,0	37,3	42,8	704	30,8	14,7
Différence						
[2] – [1]	3,2	–1,0	7,3	...	...	–4,0 <sup>†††</sup>
[2] – [3]	3,0	–1,5	7,5	...	...	–3,9 <sup>†††</sup>
[2] – [4]	–0,9	–5,1	3,3	...	...	–2,3 <sup>†††</sup>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Les estimations de cette colonne ont été obtenues à partir des fichiers maîtres disponibles au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS).

2. Rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'unités à faible revenu et le nombre total d'unités (à faible revenu et hors faible revenu).

3. Cette catégorie comprend les soutiens qui étaient travailleurs pour l'année complète (à temps plein ou à temps partiel). Les travailleurs pour l'année complète avaient un emploi durant les 52 semaines de l'année.

4. Cette catégorie comprend les soutiens qui étaient travailleurs pour une partie de l'année (à temps plein ou à temps partiel), et les soutiens n'ayant pas travaillé au cours de l'année. Les travailleurs pour une partie de l'année occupaient un emploi durant 1 à 51 semaines pendant l'année, et non durant 52 semaines.

5. Afin que soit limité le nombre de paires de différences, la catégorie résiduelle « Autres types de famille » n'est pas considérée.

6. AR : Agglomération de recensement ; RMR : Région métropolitaine de recensement. Voir la page suivante pour des définitions : [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/geo009-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/geo009-fra.cfm).

Note : ††† :  $p \leq 0,01$  ; †† :  $0,01 < p \leq 0,05$  ; † :  $0,05 < p \leq 0,1$ . Les erreurs-types à la base de ces tests ont été calculées à partir des fichiers maîtres disponibles au CIQSS.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), accès à distance en temps réel (ADTR). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

notée chez les couples avec enfants, mais significativement inférieure à celle observée chez les personnes hors famille et chez l'ensemble des unités familiales à faible revenu (39 %)⁶.

### ... et pour les unités résidant dans les grands centres urbains

Dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) d'au moins 500 000 habitants, soit dans les RMR de Montréal et de Québec réunies, l'écart moyen de faible revenu atteint 42 %, ce qui est plus élevé que celui noté dans le groupe des régions formées des RMR de 100 000 à 499 999 habitants et des agglomérations de recensement (AR) de moins de 100 000 habitants (35 %), ainsi que dans les régions rurales hors AR ou RMR (28 %)⁷.

### Cet écart moyen varie peu entre le Québec et les autres régions canadiennes

Comme indiqué précédemment, l'écart moyen de faible revenu s'élève à 39 % au Québec. Cet indicateur se chiffre à 36 % dans les provinces de l'Atlantique réunies de même qu'en Ontario, et à 40 % dans les provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique réunies. Cependant, on ne peut conclure que l'estimation pour le Québec est statistiquement différente de celle observée dans chacune de ces trois autres régions canadiennes.

### Au Québec, l'écart moyen a augmenté au cours de la période 2002-2016

En 2002, l'écart de faible revenu des unités familiales se chiffrait en moyenne à 32 % au Québec. Environ une quinzaine d'années plus tard, soit en 2016, il s'établissait à 39 % : il s'agit d'une différence significative de 7 points, la tendance étant à l'augmentation (figure 2).

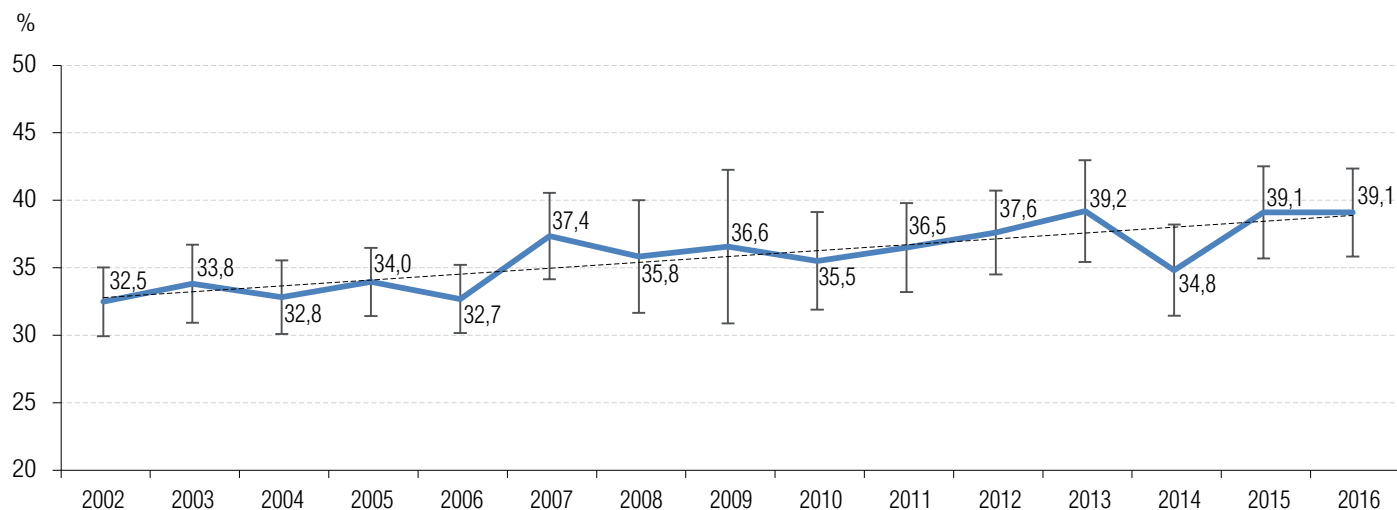
### Discussion : l'écart de faible revenu et le portrait exhaustif du faible revenu

Les résultats de cette analyse ont montré l'influence de caractéristiques sociodémographiques et géographiques sur l'écart moyen de faible revenu des unités familiales au Québec. Toutefois, ces

6. On ne peut affirmer toutefois que l'écart moyen du faible revenu des couples sans enfants est statistiquement différent de celui des familles monoparentales (ni de celui des personnes hors famille).

7. Voir la page suivante pour des définitions des concepts d'AR et de RMR : [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/geo009-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/geo009-fra.cfm).

Figure 2

**Écart moyen de faible revenu, unités familiales à faible revenu MPC, Québec, 2002-2016**

Note : Toutes les estimations présentent un coefficient de variation inférieur à 15 %.

Sources : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu* (ECR) pour les années 2012 à 2016 et *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) pour les années 2002 à 2011, accès à distance en temps réel (ADTR). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

résultats devraient être analysés en lien avec ceux, plus globaux, qui ont trait au taux<sup>8</sup> de faible revenu. En effet, les écarts de faible revenu font état du positionnement des unités familiales par rapport au seuil de faible revenu de la MPC et ne s'interprètent pas de la même façon selon que la situation de faible revenu touche une partie élevée ou une partie faible des groupes considérés.

D'ailleurs, des indicateurs plus spécialisés intègrent ces deux indicateurs, soit l'écart moyen de faible revenu et le taux de faible revenu, afin de rendre le portrait du faible revenu plus exhaustif. Par exemple, une version de l'indice de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) proposée en 1984 (Crespo, 2008, p. 46-47) offre une mesure de « l'intensité » du faible revenu, laquelle est obtenue par la multiplication de l'écart moyen de faible revenu par le taux de faible revenu. Cette intensité du faible revenu augmente le plus lorsque l'écart moyen et le taux de faible revenu sont simultanément élevés, et, inversement, diminue le plus lorsqu'ils sont simultanément faibles.

On pourrait se demander quels groupes considérés dans la présente étude présentent une intensité élevée du faible revenu d'après cet indice. Les données du tableau 1 révèlent par exemple que l'écart moyen et le taux varient dans le même sens selon l'âge : c'est parmi les jeunes unités familiales que les estimations de ces indicateurs sont les plus élevées (57 % et 41 %, respectivement), et c'est parmi les unités âgées qu'elles sont les plus faibles (22 % et 5 %). Ainsi, l'âge semble négativement lié à l'intensité du faible revenu. L'activité sur le marché du travail du soutien principal est elle aussi liée négativement à la fois à l'écart moyen et au taux (voir le tableau 1). En revanche, pour d'autres caractéristiques, ces deux indicateurs varient dans des sens contraires. Par exemple, lorsque le soutien est un homme, l'écart de faible revenu est plus élevé que lorsque ce soutien est une femme (45 % c. 33 %), mais le taux de faible revenu l'est moins (11 % c. 15 %). Cette absence de variation dans

le même sens atténue la relation entre le sexe du soutien principal et l'intensité du faible revenu.

Des résultats sur l'écart de faible revenu qui tiendraient aussi compte de la dispersion de cet écart, laquelle traduit l'inégalité du faible revenu, permettraient de parvenir à un portrait encore plus exhaustif de la situation. Dans la présente analyse, nous avons considéré surtout l'écart moyen de faible revenu. Mais l'examen de la répartition des unités familiales selon les niveaux d'écart réalisée plus haut (par tranches de 10 points de pourcentage ; voir la figure 1) laisse entrevoir une certaine dispersion. Une autre classe d'indicateurs intègre d'ailleurs la dimension de l'inégalité de faible revenu. Par exemple, l'indice de Sen, Shorrocks et Thon<sup>9</sup> (SST) offre une mesure de l'intensité du faible revenu qui résulte de la multiplication de l'écart moyen de faible revenu par le taux de faible revenu et un indice d'inégalité entre les faibles revenus<sup>10</sup>.

8. Rappelons que le taux de faible revenu est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'unités à faible revenu et le nombre total d'unités (à faible revenu et hors faible revenu).

9. L'indice SST a été conçu séparément par Thon (1983) et par Shorrocks (1995) à partir des travaux pionniers de Sen (1976).

10. Voir Crespo (2008, p. 47) pour une description de l'indice d'inégalité utilisé dans l'indice SST.

## Encadré 1. Définitions, mesures de précision et tests d'hypothèse

### Définitions

**Mesure du panier de consommation (MPC) :** « La mesure du panier de consommation (MPC), qui a été conçue par Emploi et développement social Canada (...), est un ensemble de seuils basés sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le seuil de référence est le coût estimatif de la nourriture, de l'habillement, des chaussures, du transport, du logement et des autres dépenses, selon une qualité et une quantité déterminées, pour une famille de référence de deux adultes et deux enfants. » (Statistique Canada, 2016, p. 9). Afin d'obtenir les seuils pour des unités familiales dont la taille est différente de celle de la famille de référence (donc différente de 4), le seuil de référence est ajusté en fonction d'une échelle d'équivalence (voir la rubrique suivante).

**Seuils de faible revenu de la MPC<sup>1</sup> :** Ces seuils varient selon le type de collectivité rurale ou urbaine et le nombre de membres de l'unité familiale. « Le seuil de référence est calculé séparément pour de nombreuses régions. Un facteur d'équivalence égal à la racine carrée de la taille de la famille économique sert au calcul des seuils de la MPC pour les autres tailles de famille de la région » (Statistique Canada, 2016, p. 9). Le tableau suivant décrit les seuils pour l'année 2016 (année de la majorité des données de la présente étude) :

Tableau 2

### Seuils de faible revenu MPC, selon la région et le nombre de membres de l'unité familiale, Québec, 2016

Région	Nombre de membres de l'unité familiale					n
	1	2	3	4	...	
	\$					
Régions rurales hors RMR/AR	17 312	24 483	29 985	<b>34 624</b>	...	$34\,624 \times 1/2 \sqrt{n}$
AR : moins de 30 000 habitants	17 357	24 547	30 063	<b>34 714</b>	...	$34\,714 \times 1/2 \sqrt{n}$
AR : 30 000 à 99 999 habitants	16 485	23 313	28 553	<b>32 970</b>	...	$32\,970 \times 1/2 \sqrt{n}$
RMR : 100 000 à 499 999 habitants	16 974	24 004	29 399	<b>33 947</b>	...	$33\,947 \times 1/2 \sqrt{n}$
RMR de Québec	17 270	24 423	29 913	<b>34 540</b>	...	$34\,540 \times 1/2 \sqrt{n}$
RMR de Montréal	17 714	25 051	30 682	<b>35 428</b>	...	$35\,428 \times 1/2 \sqrt{n}$

Par exemple, en 2016, le seuil d'une famille de trois personnes vivant dans la RMR de Montréal est de 30 682\$, selon l'équation  $35\,428 \times (1/2 \times \sqrt{3})$ . Pour une famille de six personnes, il est de 43 390\$, selon l'équation  $35\,428 \times (1/2 \times \sqrt{6})$ .

**Revenu disponible pour la MPC :** « Le revenu disponible pour la MPC déduit du revenu après impôt les dépenses non discrétionnaires suivantes : les charges sociales assumées par les particuliers, comme les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec ; les autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat ; les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille ; les dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants ; les dépenses consacrées aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées » (Statistique Canada, 2016, p. 9).

Le revenu de l'unité familiale ainsi défini est comparé au seuil de faible revenu de la MPC prévu pour cette unité. Si ce revenu est inférieur au seuil, l'unité est considérée comme à faible revenu.

**Écart de faible revenu selon la MPC d'une unité familiale à faible revenu :** Voir la section « Plus précisément, qu'est-ce que l'écart de faible revenu ? ». En guise de complément, supposons en 2016 une unité familiale comptant trois membres, située à Montréal, et dont le revenu s'élève à 23 011\$. Son écart de faible revenu correspondra alors à 25 %, selon l'équation  $(30\,682 - 23\,011) \div 30\,682$ .

**Écart moyen de faible revenu selon la MPC :** Il s'agit de la moyenne arithmétique des écarts de faible revenu de chacune des unités à faible revenu. Notons que puisque l'échelle de l'écart varie entre 0 % et 100 %, l'écart ne présente pas de valeurs extrêmes susceptibles d'en biaiser la moyenne.

1. Les seuils découlent de la « base de 2011 », soit la version la plus récente de la MPC.

**Unité familiale :** Il s'agit soit d'une « famille économique », soit d'une « personne hors famille économique ». La famille économique renvoie à un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Toute personne qui ne fait pas partie d'une famille économique est considérée comme une personne hors famille économique.

**Soutien principal de l'unité familiale :** Pour les unités formées d'une personne hors famille économique, il s'agit de cette personne. Pour les familles économiques, il s'agit du membre âgé de 16 ans et plus dont le revenu total (avant impôt et avant soustraction des dépenses non discrétionnaires) est le plus élevé de tous les membres.

**Données non illustrées :** Il s'agit d'estimations non présentées dans les tableaux ou les figures ; celles-ci sont tirées de l'ECR de 2016.

### Mesures de précision et tests d'hypothèse

Des intervalles de confiance (IC) au niveau de 95 % sont utilisés comme mesures de précision des estimations ; ces IC sont illustrés par les barres d'erreur greffées aux histogrammes ou courbes des figures 1 et 2, et accompagnent les estimations de l'écart moyen de faible revenu au tableau 1. On utilise aussi au tableau 1 des tests d'hypothèse pour vérifier si l'écart moyen de faible revenu entre deux sous-populations d'unités familiales (ex. : les unités dont le soutien est un homme et celles pour lesquelles il est une femme, etc.) est statistiquement différent de zéro. Les différences entre deux estimations qui sont relevées dans le texte s'avèrent significatives sur le plan statistique, sauf exception (le cas échéant, une indication est fournie). Les erreurs-types à la base de ces intervalles de confiance et tests d'hypothèse tiennent compte du plan de sondage de l'enquête utilisée (ECR ou EDTR) au moyen de la méthode d'auto-amorçage (en anglais *bootstrap*).

### Notice bibliographique suggérée :

CRESPO, Stéphane (2019). « L'écart de faible revenu », *Données sociodémographiques en bref*, [En ligne], vol. 23, n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 1-8. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol23-no2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol23-no2.pdf)].

### Références

- CRESPO, S. (2008). *Annuaire de statistiques sur l'inégalité de revenu et le faible revenu*, édition 2008, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 189 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/annuaire-inegalite.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/annuaire-inegalite.pdf)] (Consulté le 25 octobre 2018).
- FOSTER, J., J. GREER et E. THORBECKE (1984). "A Class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, vol. 52, n° 3, mai, p. 761-766.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Taux de faible revenu, MPC, unités familiales, Québec, 2012-2016*, [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1\\_ef\\_1\\_8\\_13\\_0\\_.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_ef_1_8_13_0_.htm)].
- SEN, A. K. (1976). "Poverty: An Ordinal Approach to Measurement", *Econometrica*, vol. 44, n° 2, mars, p. 219-231.
- SHORROCKS, A. F. (1995). "Revisiting the Sen Poverty Index", *Econometrica*, vol. 63, n° 5, février, p. 1225-1230.
- STATISTIQUE CANADA (2016). Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul, [En ligne], produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 11 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2016002-fra.pdf](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2016002-fra.pdf)] (Consulté le 25 octobre 2018).
- THON, D. (1983). "A poverty measure", *The Indian Economic Journal*, vol. 30, p. 55-70.



## DANS LA MÊME COLLECTION

### Vient de paraître

<a href="#">Données sociodémographiques en bref, vol. 23 n° 1</a> <ul style="list-style-type: none"><li>Niveau de scolarité et revenu d'emploi</li></ul>	Octobre 2018
<a href="#">Données sociodémographiques en bref, vol. 22 n° 3</a> <ul style="list-style-type: none"><li>Les journées des Québécoises et Québécois en manque de temps</li></ul>	Juin 2018

## AUTRES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

### Vient de paraître

<a href="#">Le bilan démographique du Québec, Édition 2018</a>	Décembre 2018
<a href="#">Bulletin Coup d'oeil sociodémographique</a> <ul style="list-style-type: none"><li>n° 67 <a href="#">Un aperçu de la composition des dépenses des ménages</a></li></ul>	Juillet 2018

### À paraître

<a href="#">Bulletin Coup d'oeil sociodémographique (titre provisoire)</a> <ul style="list-style-type: none"><li>n° 68 <a href="#">La migration interrégionale au Québec en 2017-2018</a></li></ul>	Février 2019
---	--------------

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Ont collaboré à la réalisation : Emilie Coulombe, mise en page  
Sarah Bélanger, révision linguistique  
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Dominique André, responsable du bulletin  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2406 (poste 3225)  
Télécopieur : 418 643-4129  
Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
1<sup>er</sup> trimestre 2019  
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,  
Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation  
personnelle est interdite sans l'autorisation  
du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)